



AVENANT A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT D'UNE PRESTATION DE SERVICE RELATIVE A L'ACCUEIL DE LOISIRS

Entre :

La commune de Rouen
représentée par son maire, Madame Valérie FOURNEYRON
dont le siège est situé Place du Général de Gaulle 76000 Rouen
agissant en vertu de la délibération du
ci-après désignée « le gestionnaire »

et :

La Caisse d'allocations familiales de Rouen,
représentée par son directeur, Monsieur André REY
dont le siège est situé 4 rue des Forgettes – 76017 Rouen Cedex
ci-après désignée « la Caf »

Il est exposé et arrêté ce qui suit :

Exposé : la convention d'objectif et de financement d'une prestation de service relative à l'accueil de loisirs pour l'équipement «Salomon» sis à «8 rue Le Verrier – 76000 Rouen» est arrivée à échéance le 31 décembre 2007.

Le gestionnaire souhaitant maintenir cette offre de service aux familles, demande expressément son renouvellement pour une nouvelle période d'une année.

Article 1 – sans changement

Article 2 – sans changement

Article 3 – sans changement

Article 4 – sans changement

Article 5 – sans changement

Article 6 – sans changement

Article 7 – sans changement

Article 8 – sans changement

Article 9 – sans changement

Article 10 – durée de la convention

Le présent avenant proroge d'une année supplémentaire la convention de financement à compter du 1^{er} janvier 2008. Elle se renouvelle par demande expresse.

Article 11 – sans changement



Il est établi un original de l'avenant à la convention financière pour chacun des co-signataires.

Fait à

Le

en 3 exemplaires

Pour la commune de Rouen
Par délégation

Pour la Caisse d'allocations familiales
de Rouen

Françoise LESCONNÉC
Adjointe au Maire.

André REY
Directeur.



AVENANT A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT D'UNE PRESTATION DE SERVICE RELATIVE A L'ACCUEIL DE LOISIRS

Entre :

La commune de Rouen
représentée par son maire, Madame Valérie FOURNEYRON
dont le siège est situé Place du Général de Gaulle 76000 Rouen
agissant en vertu de la délibération du
ci-après désignée « le gestionnaire »

et :

La Caisse d'allocations familiales de Rouen,
représentée par son directeur, Monsieur André REY
dont le siège est situé 4 rue des Forgettes – 76017 Rouen Cedex
ci-après désignée « la Caf »

Il est exposé et arrêté ce qui suit :

Exposé : la convention d'objectif et de financement d'une prestation de service relative à l'accueil de loisirs pour l'équipement «Mustel» sis à «47 rue Mustel – 76000 Rouen» est arrivée à échéance le 31 décembre 2007.

Le gestionnaire souhaitant maintenir cette offre de service aux familles, demande expressément son renouvellement pour une nouvelle période d'une année.

Article 1 – sans changement

Article 2 – sans changement

Article 3 – sans changement

Article 4 – sans changement

Article 5 – sans changement

Article 6 – sans changement

Article 7 – sans changement

Article 8 – sans changement

Article 9 – sans changement

Article 10 – durée de la convention

Le présent avenant proroge d'une année supplémentaire la convention de financement à compter du 1^{er} janvier 2008. Elle se renouvelle par demande expresse.

Article 11 – sans changement



Il est établi un original de l'avenant à la convention financière pour chacun des co-signataires.

Fait à

Le

en 3 exemplaires

Pour la commune de Rouen
Par délégation

Pour la Caisse d'allocations familiales
de Rouen

Françoise LESCONNÉC
Adjointe au Maire.

André REY
Directeur



AVENANT A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT D'UNE PRESTATION DE SERVICE RELATIVE A L'ACCUEIL DE LOISIRS

Entre :

La commune de Rouen
représentée par son maire, Madame Valérie FOURNEYRON
dont le siège est situé Place du Général de Gaulle 76000 Rouen
agissant en vertu de la délibération du
ci-après désignée « le gestionnaire »

et :

La Caisse d'allocations familiales de Rouen,
représentée par son directeur, Monsieur André REY
dont le siège est situé 4 rue des Forgettes – 76017 Rouen Cedex
ci-après désignée « la Caf »

Il est exposé et arrêté ce qui suit :

Exposé : la convention d'objectif et de financement d'une prestation de service relative à l'accueil de loisirs pour l'équipement «Maison Saint Sever» sis à «76100 Rouen» est arrivée à échéance le 31 décembre 2007. Le gestionnaire souhaitant maintenir cette offre de service aux familles, demande expressément son renouvellement pour une nouvelle période d'une année.

Article 1 – sans changement
Article 2 – sans changement
Article 3 – sans changement
Article 4 – sans changement
Article 5 – sans changement
Article 6 – sans changement
Article 7 – sans changement
Article 8 – sans changement
Article 9 – sans changement
Article 10 – durée de la convention

Le présent avenant proroge d'une année supplémentaire la convention de financement à compter du 1^{er} janvier 2008. Elle se renouvelle par demande expresse.

Article 11 – sans changement



Il est établi un original de l'avenant à la convention financière pour chacun des co-signataires.

Fait à

Le

en 3 exemplaires

Pour la commune de Rouen
Par délégation

Pour la Caisse d'allocations familiales
de Rouen

Françoise LESCONNÉC
Adjointe au Maire.

André REY
Directeur.



AVENANT A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT D'UNE PRESTATION DE SERVICE RELATIVE A L'ACCUEIL DE LOISIRS

Entre :

La commune de Rouen
représentée par son maire, Madame Valérie FOURNEYRON
dont le siège est situé Place du Général de Gaulle 76000 Rouen
agissant en vertu de la délibération du
ci-après désignée « le gestionnaire »

et :

La Caisse d'allocations familiales de Rouen,
représentée par son directeur, Monsieur André REY
dont le siège est situé 4 rue des Forgettes – 76017 Rouen Cedex
ci-après désignée « la Caf »

Il est exposé et arrêté ce qui suit :

Exposé : la convention d'objectif et de financement d'une prestation de service relative à l'accueil de loisirs pour l'équipement «Les Essarts» sis à «116 avenue Lagarrigue – 76530 Grand-Couronne» est arrivée à échéance le 31 décembre 2007.

Le gestionnaire souhaitant maintenir cette offre de service aux familles, demande expressément son renouvellement pour une nouvelle période d'une année.

Article 1 – sans changement

Article 2 – sans changement

Article 3 – sans changement

Article 4 – sans changement

Article 5 – sans changement

Article 6 – sans changement

Article 7 – sans changement

Article 8 – sans changement

Article 9 – sans changement

Article 10 – durée de la convention

Le présent avenant proroge d'une année supplémentaire la convention de financement à compter du 1^{er} janvier 2008. Elle se renouvelle par demande expresse.

Article 11 – sans changement



Il est établi un original de l'avenant à la convention financière pour chacun des co-signataires.

Fait à

Le

en 3 exemplaires

Pour la commune de Rouen
Par délégation

Pour la Caisse d'allocations familiales
de Rouen

Françoise LESCONNÉC
Adjointe au Maire.

André REY
Directeur



AVENANT A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT D'UNE PRESTATION DE SERVICE RELATIVE A L'ACCUEIL DE LOISIRS

Entre :

La commune de Rouen
représentée par son maire, Madame Valérie FOURNEYRON
dont le siège est situé Place du Général de Gaulle 76000 Rouen
agissant en vertu de la délibération du
ci-après désignée « le gestionnaire »

et :

La Caisse d'allocations familiales de Rouen,
représentée par son directeur, Monsieur André REY
dont le siège est situé 4 rue des Forgettes – 76017 Rouen Cedex
ci-après désignée « la Caf »

Il est exposé et arrêté ce qui suit :

Exposé : la convention d'objectif et de financement d'une prestation de service relative à l'accueil de loisirs pour l'équipement «Le Petit Prince» sis à «Rue des Petites Eaux de Robec – 76000 Rouen» est arrivée à échéance le 31 décembre 2007.

Le gestionnaire souhaitant maintenir cette offre de service aux familles, demande expressément son renouvellement pour une nouvelle période d'une année.

Article 1 – sans changement

Article 2 – sans changement

Article 3 – sans changement

Article 4 – sans changement

Article 5 – sans changement

Article 6 – sans changement

Article 7 – sans changement

Article 8 – sans changement

Article 9 – sans changement

Article 10 – durée de la convention

Le présent avenant proroge d'une année supplémentaire la convention de financement à compter du 1^{er} janvier 2008. Elle se renouvelle par demande expresse.

Article 11 – sans changement



Il est établi un original de l'avenant à la convention financière pour chacun des co-signataires.

Fait à

Le

en 3 exemplaires

Pour la commune de Rouen
Par délégation

Pour la Caisse d'allocations familiales
de Rouen

Françoise LESCONNÉC
Adjointe au Maire.

André REY
Directeur



AVENANT A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT D'UNE PRESTATION DE SERVICE RELATIVE A L'ACCUEIL DE LOISIRS

Entre :

La commune de Rouen
représentée par son maire, Madame Valérie FOURNEYRON
dont le siège est situé Place du Général de Gaulle 76000 Rouen
agissant en vertu de la délibération du
ci-après désignée « le gestionnaire »

et :

La Caisse d'allocations familiales de Rouen,
représentée par son directeur, Monsieur André REY
dont le siège est situé 4 rue des Forgettes – 76017 Rouen Cedex
ci-après désignée « la Caf »

Il est exposé et arrêté ce qui suit :

Exposé : la convention d'objectif et de financement d'une prestation de service relative à l'accueil de loisirs pour l'équipement « Ile des loisirs » sis à « 45 avenue Jacques Chastellain – 76000 Rouen » est arrivée à échéance le 31 décembre 2007.

Le gestionnaire souhaitant maintenir cette offre de service aux familles, demande expressément son renouvellement pour une nouvelle période d'une année.

Article 1 – sans changement

Article 2 – sans changement

Article 3 – sans changement

Article 4 – sans changement

Article 5 – sans changement

Article 6 – sans changement

Article 7 – sans changement

Article 8 – sans changement

Article 9 – sans changement

Article 10 – durée de la convention

Le présent avenant proroge d'une année supplémentaire la convention de financement à compter du 1^{er} janvier 2008. Elle se renouvelle par demande expresse.

Article 11 – sans changement



Il est établi un original de l'avenant à la convention financière pour chacun des co-signataires.

Fait à

Le

en 3 exemplaires

Pour la commune de Rouen
Par délégation

Pour la Caisse d'allocations familiales
de Rouen

Françoise LESCONNÉC
Adjointe au Maire.

André REY
Directeur



AVENANT A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT D'UNE PRESTATION DE SERVICE RELATIVE A L'ACCUEIL DE LOISIRS

Entre :

La commune de Rouen
représentée par son maire, Madame Valérie FOURNEYRON
dont le siège est situé Place du Général de Gaulle 76000 Rouen
agissant en vertu de la délibération du
ci-après désignée « le gestionnaire »

et :

La Caisse d'allocations familiales de Rouen,
représentée par son directeur, Monsieur André REY
dont le siège est situé 4 rue des Forgettes – 76017 Rouen Cedex
ci-après désignée « la Caf »

Il est exposé et arrêté ce qui suit :

Exposé : la convention d'objectif et de financement d'une prestation de service relative à l'accueil de loisirs pour l'équipement «Achille Lefort» sis à «97 rue du Renard 76000 Rouen» est arrivée à échéance le 31 décembre 2007.

Le gestionnaire souhaitant maintenir cette offre de service aux familles, demande expressément son renouvellement pour une nouvelle période d'une année.

Article 1 – sans changement

Article 2 – sans changement

Article 3 – sans changement

Article 4 – sans changement

Article 5 – sans changement

Article 6 – sans changement

Article 7 – sans changement

Article 8 – sans changement

Article 9 – sans changement

Article 10 – durée de la convention

Le présent avenant proroge d'une année supplémentaire la convention de financement à compter du 1^{er} janvier 2008. Elle se renouvelle par demande expresse.

Article 11 – sans changement



Il est établi un original de l'avenant à la convention financière pour chacun des co-signataires.

Fait à

Le

en 3 exemplaires

Pour la commune de Rouen
Par délégation

Pour la Caisse d'allocations familiales
de Rouen

Françoise LESCONNEC
Adjointe au Maire.

André REY
Directeur